

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023
Salle polyvalente - 19 H

Convocation du 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre le conseil municipal est légalement convoqué à 20 heures à la salle polyvalente pour l'ordre du jour suivant :

- 1- Choix du SPS pour projet église suite consultation
- 2- Choix du bureau de contrôle technique pour projet église suite consultation

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Dominique LEFORESTIER, Sylvie GIRAUD, Jocelyne Robillard, DIVARD Antoine, Tanguy ROQUIER.

ABSENT excusé : Valérie GAREL (pouvoir donné à Roger COSTARD), Anne-Sophie ROUXEL (pouvoir donné à Sylvie GIRAUD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie GIRAUD

Le Maire ouvre la séance à 20h séance extraordinaire

Choix du SPS pour projet église suite consultation (2023-09-06)

1/ choix du SPS pour projet église (niveau2) obligatoire

2 devis : IPAC : 6680 € HT Total des 5 tranches

BTP : 10625 € HT Total des 5 tranches

- Temps prévu pour la phase conception

BTP à 50 € / heure

IPAC à 65 € / heure

- Phase réalisation BTP + heure mais moins cher au final

31 mois de travaux prévus

Les coefficients de révision de prix sont applicables à l'issue d'un mois

Délais de règlement différents entre BTP et IPAC

Le SPS est un conseiller du Maître d'ouvrage. Visite sur site 31 heures, soit 1 heure par mois

Examen des conditions générales de vente.

A l'issue : questions :

- A voir si tranches 3/4/5 sont bien comprises comme optionnelles (non facturées si pas réalisées)
- Si augmentation des heures quel est le tarif applicable
- Savoir s'il y a bien 2 coordinateurs sur le chantier (1 titulaire / 1 remplaçant)
- Demande confirmation 1 heure = 1h00 sur site ?

Délibération :

Si ces conditions sont réunies, (réponse favorable sur tous les points, après vote, choix de l'entreprise IPAC à l'unanimité des présents et pouvoirs.

- Observations : se renseigner s'il existe toujours 1 référent COVID
- Est-ce encore d'actualité et obligatoire ?
- Voir inspection du travail pour précision

Choix du bureau de contrôle technique (2023-09-07)

1 devis BTP consultant pour 18600 € HT

Il intervient dès la phase professionnelle (après APD)

Paiement à 15 jours (facturation 30jours souhaitée)

Demande de précisions auprès de l'entreprise nécessaire

Décision reportée au prochain conseil

Prochain conseil municipal : 6 octobre 2023 à 19 h.

Clôture de la séance à 21h20

NOM	Prénom	Qualité	Signature
COSTARD	Roger	Maire	
GIRAUD	Sylvie	Secrétaire de séance	